

---

---

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de stockage et de regazéification  
de gaz naturel liquéfié sur le territoire de la ville de Bécancour  
par Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C.**

**Dossier 3211-19-014**

**Le 19 février 2016**

***Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques***

**Québec** 

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPHI) a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié (GNL) sur le territoire de la ville de Bécancour par Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C. (ci-après « GMSE ») répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2015-06-03	Réception de l'avis de projet
2015-06-15	Délivrance de la directive
2015-10-07	Réception de l'étude d'impact
2015-12-21	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2015-12-23	Réception de l'addenda A
2016-02-18	Réception de l'addenda B

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de GMSE consiste à construire et exploiter un site de stockage et de regazéification de GNL dans le parc industriel et portuaire de Bécancour. Le GNL servira à alimenter la centrale de TransCanada Énergie Ltée à Bécancour en périodes de pointes hivernales, ce qui représente entre 100 et 300 heures de fonctionnement par année. Cette réserve de gaz naturel sous forme liquéfiée rendrait plus économique l'approvisionnement de la centrale, en réduisant les coûts associés à la réservation de transport ferme par gazoduc et à l'achat de gaz durant les périodes de pointes hivernales, lorsque les prix sont élevés.

Le GNL sera entreposé à une température de -162°C dans un réservoir cryogénique d'une capacité approximative de 20 000 kl. Il proviendra de l'usine LSR de Gaz Métro à Montréal et sera transporté à Bécancour par camions-citernes. Le remplissage du réservoir sera réalisé de mars à décembre de chaque année et devrait nécessiter environ 500 voyages de camions par an.

Le projet est estimé à 45 millions de dollars et devrait générer jusqu'à 150 emplois lors de la construction et cinq d'emplois directs lors de la mise en service. Les travaux de construction devraient débuter au printemps 2017 et la mise en service de l'exploitation est prévue pour décembre 2018.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la DÉEPHI en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC et les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Direction des matières résiduelles;
- la Direction des matières dangereuses et des pesticides;
- le Direction du marché du carbone;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (bruit, émissions atmosphériques);
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement (air);
- la Direction de l'expertise en biodiversité (espèces exotiques envahissantes);
- la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports du Québec (Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec);
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (faune);
- Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- Société en commandite Gaz Métro. *Site de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour – Avis de projet*, par SNC-Lavalin Inc., juin 2015, totalisant environ 18 pages;
- Gaz Métro Solutions Énergie. *Site de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Rapport final*, par SNC-Lavalin inc., septembre 2015, totalisant environ 359 pages;

- Gaz Métro Solutions Énergie. *Site de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour – Étude d’impact sur l’environnement déposée au ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Annexes – Rapport final*, par SNC-Lavalin Inc., septembre 2015, 7 annexes;
- Gaz Métro Solutions Énergie. *Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour – Étude d’impact sur l’environnement déposée au ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Addenda A*, par SNC-Lavalin Inc., décembre 2015, totalisant environ 55 pages incluant 1 annexe;
- Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C. *Projet de stockage et de regazéification de GNL dans le parc industriel et portuaire de Bécancour – Dépôt de l’étude d’impact – Addenda B*, par SNC-Lavalin Inc., 18 février 2016, 6 pages.

L’analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l’étude d’impact, incluant les documents complémentaires, répond dans son ensemble aux exigences de la directive du ministre datée de juin 2015. De plus, l’initiateur s’est engagé à déposer un résumé de l’étude d’impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d’information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement.

#### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l’étude d’impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu’elle soit rendue publique et que soit entreprise l’étape d’information et de consultation publiques.



**Martin Tremblay**, géo., M.Sc.  
Chargé de projet  
Direction de l’évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels